Focus sur la déclaration des revenus

> ***La campagne 2018 de déclaration des revenus vient de débuter.***

Cette année, si votre revenu fiscal de référence est supérieur à 15 000 euros, vous devez faire votre déclaration de revenus en ligne.

Voici la démarche à suivre :

Sans oublier comment gérer pour 2019 le prélèvement à la source :